

ANNEXE N° 4
Liste des produits bénéficiant
de la réduction des droits de douane

N° de position	Nomenclature du système harmonisé	Désignation des produits	Taux %
Ex 25.23		Ciments hydrauliques (y compris les ciments non pulvérisés dits "clinkers") , même colorés :	
	Ex 252390	- Autres ciments hydrauliques : * Ciment hydraulique à prise rapide dit "PROMPT"	20
Ex 29.05		Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :	
	290519	- Monoalcools saturés : -- Autres	0
Ex 37.01		Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs :	
	Ex370130	- Autres plaques et films dont la dimension d'au moins un coté excède 255 mm : * En matières autres que l'aluminum	10
Ex 39.17		 Tubes et tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) en matière plastiques :	
	391710	- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques	10
Ex40.01		Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles, ou bandes :	
	400110	- Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	10
	400122	- Caoutchouc naturel sous d'autres formes : -- Caoutchouc techniquement spécifiés (TSNR)	10
	400129	-- Autres	10
Ex 40.11		Pneumatiques neufs, en caoutchouc :	
	Ex 401120	- Des types utilisés pour autobus ou camions : * D'un diamètre supérieur à 16 pouces et inférieur à 20 pouces	31
	Ex 401140	- Des types utilisés pour motocycles : * D'un diamètre inférieur à 16 pouces ou supérieur à 20 pouces	31
	Ex 401199	- Autres : -- Autres * Autres pneumatiques neufs à usage agricole d'un diamètre supérieur à 34 pouces	31
		* Autres pneumatiques neufs des types utilisés pour les véhicules et engin de génie civil d'un diamètre supérieur à 24 pouces	31
Ex40.13		Chambres à air , en caoutchouc :	
	Ex401310	- Des types utilisées pour les voitures de tourisme (y compris les voitures de type "break" et les voitures de course), les autobus ou camions : * D'un diamètre supérieur à 20 pouces	31
	Ex401390	- Autres : * D'un poids unitaire supérieur à 2 kg	31

N° de position	Nomenclature du système harmonisé	Désignation des produits	Taux %
Ex40.14		Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci :	
	401410	- Préservatifs	10
Ex48.10		Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, à l'exclusion de tout autre couchage ou enduction, même colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles :	
	Ex481099	- Autres papiers et cartons : -- Autres : * Destinés à la confection d'emballages de lait ou des jus	10
Ex48.11		Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°48.03, 48.09 ou 48.10 :	
	Ex481190	- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose : * Destinés à la fabrication d'emballages de lait ou des jus	10
Ex48.19		Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnages de bureau, de magasin ou similaires :	
	Ex481920	- Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé : * Boîtes et cartonnages à couches multiples en deux ou plusieurs matières pour l'emballage du lait ou des jus	20
Ex53.07		Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :	
	Ex530710	- simples : * Fils de jute	10
	Ex530720	- Retors ou cablés : * Fils de jute	10
Ex53.10		Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n°53.03 :	
	Ex531010	- Ecrus : * Tissus de jute	15
	Ex531090	- Autres : * Tissus de jute	15
Ex63.05		Sacs et sachets d'emballage :	
	630510	- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	25
Ex69.01		Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues :	
	Ex690100	* Briques réfractaires, silico-alumineuses légères d'une densité inférieure ou égale à 0,7	10
Ex69.02		Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :	
	Ex690220	- Contenant en poids plus de 50% d'alumine (AL2O3), de silice (SiO2) ou d'un mélange ou combinaison de ces produits : * Briques réfractaires contenant en poids plus de 85% de silice	10
	Ex690290	- Autres : * Autres contenant en poids 10% ou plus de zirconium	10

N° de position	Nomenclature du système harmonisé	Désignation des produits	Taux %
Ex69.03		<p>Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple) , autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :</p>	
	Ex690310	- Contenant en poids plus de 50% de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	10
	Ex690320	- Contenant en poids plus de 50% d'alumine (AL ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂) :	
		* Cazettes et rouleaux (rondeaux) céramiques	10
	690390	- Autres	10
Ex69.07		<p>Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique, cubes, dés et articles similaires pour mosaïque, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support :</p>	
	Ex690790	<p>- Autres :</p> <p>* Carreaux dits communément "biscuits" ou "cottoforte" de porosité supérieure à 7%</p>	25
72.07		<p>Demi-produits en fer ou en aciers non alliés :</p>	
	720711	<p>- Contenant en poids moins de 0,25% de carbone :</p> <p>-- De section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur</p>	25
	720712	-- Autres, de section transversale rectangulaire	25
	720719	-- Autres	25
	720720	- Contenant en poids 0,25% ou plus de carbone	25
Ex76.16		<p>Autres ouvrages en aluminium :</p>	
	Ex761699	<p>- Autres :</p> <p>-- Autres :</p> <p>* Couvertres en aluminium dit "easy open"</p>	10
Ex82.03		<p>Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main :</p>	
	820310	- Limes, râpes et outils similaires	27
	820320	- Pincas (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires	27
Ex82.04		<p>Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques), douilles de serrage interchangeables, même avec manches :</p>	
	820411	<p>- Clés de serrage à main :</p> <p>-- A ouverture fixe</p>	27
	820412	-- A ouverture variable	27
Ex82.05		<p>Outils et outillages à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs, lampes à souder et similaires, étaux serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines - outils, enclumes, forges, portatives, meules avec bâtis, à main ou à pédale :</p>	
	820540	- Tournevis	36
	820590	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	36
Ex83.01		<p>Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques) en métaux communs, fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs :</p>	

N° de position	Nomenclature du système harmonisé	Désignation des produits	Taux %
Ex85.04	830120	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs par exemple) bobines de réactance et selfs :	25
85.36	850410	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1000 volts :	31
90.06	853610	- Fusibles et coupe-circuits à fusibles Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du n° 85.39 :	20
	Ex900630	- Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire : * Appareils pour la photographie aérienne, importés par l'office de topographie et de cartographie	20